



paiement intérêts suite remboursement anticipé

Par **titise**, le **18/05/2009** à **21:44**

En 07/08, mon ex-ami Gabonais a contracté à mon nom 1 prêt de 15.000 € auprès de FACET, puis 2 prêts de 20.000 € et 15.000 € auprès de FINAREF en fournissant des bulletins de salaire falsifiés

et en imitant ma signature. Il se trouve que les chèques envoyés par ces 2 organismes ont été encaissés sur mon compte bancaire. Avec cet argent, il a acheté du matériel qu'il a affrété au Gabon et il est parti le 11/8/08 me laissant démunie avec les dettes à payer.

Une déposition de police a été enregistrée le 21/9/08 attestant que son titre de séjour, nos bulletins de salaires et ses diplômes étaient falsifiés. En 11/08 et 01/09, ma mère a remboursé l'intégralité du capital de ces prêts, mais s'agissant d'un abus de confiance, elle a cru bon de ne pas payer les intérêts (taux > 20%). Aujourd'hui, FACET me met en demeure de lui régler les 200 €

et FINAREF 300 €.

Je suis inscrite à l'ANPE, bénéficiaire de l'API car j'ai une petite fille à élever.

Dois-je demander l'aide juridictionnelle ? Quels sont les risques que j'encours ?

Merci par avance de votre aide.